

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article399>



Désarmement nucléaire ou prolifération verticale ?

La France trahit sa parole et provoque la communauté internationale.

- Accueil - Actualités - Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 20 mars 2008

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Communiqué de presse et message au gouvernement français. Jeudi 20 mars 2008.

La France est depuis 1992 partie au Traité de Non Prolifération nucléaire. L'article VI de ce traité lui fait obligation d'engager et de poursuivre avec les autres Etats nucléaires signataires du TNP des négociations de bonne foi en vue d'éliminer leurs arsenaux nucléaires.

Non contente de n'avoir jamais cherché à tenir cet engagement, la France s'apprête à le bafouer une fois de plus sans vergogne. Deux événements quasi simultanés sont annoncés pour la fin de cette semaine : en rade de Cherbourg, le lancement par le président Sarkozy d'un quatrième Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins de nouvelle génération, baptisé « le Terrible », du nom de son prédécesseur d'ancienne génération ; dans les Landes, un nouvel essai du missile M51 qui doit renouveler la panoplie des quatre SNLE-NG.

Après avoir réclamé et obtenu du Conseil de sécurité de l'ONU un nouveau train de sanctions contre l'Iran basé sur l'hypothèse -fondée ou non, on peut en discuter- que ce pays veuille un jour se procurer les mêmes armes qu'elle, grâce à des installations d'enrichissement de l'uranium dont elle-même dispose, la France n'hésite donc pas à défier la communauté internationale en modernisant l'arsenal qu'elle est censée devoir éliminer.

Il est non moins paradoxal qu'elle le fasse au moment où le Premier ministre Gordon Brown, chef du gouvernement de l'autre puissance nucléaire membre de l'Union Européenne, déclare la Grande-Bretagne prête à mettre en oeuvre l'article VI du TNP.

Les 3e Rencontres internationales pour le désarmement nucléaire, biologique et chimique (3e RID-NBC) qui auront lieu à Saintes (Charente-Maritime) du 9 au 11 mai 2008 examineront ces paradoxes et ces provocations de la France.

Le lancement du « Terrible » et l'essai du M51, s'ils ont lieu, seront autant de pièces à charge dans le dossier judiciaire qui mérite d'être instruit contre la France pour non-respect de l'article VI du TNP, et contre son président, M. Nicolas Sarkozy, suspect de haute trahison, puisque l'article V de la Constitution française, titre II, fait du président de la République « le garant du respect des traités ».

Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN)

Voir notre commentaire anticipé du discours de Cherbourg, d'après une information due à "Libération" :

Jeudi 20 mars - [Nicolas Sarkozy inaugure un sous-marin nucléaire tout en plaidant pour le désarmement](#)

Voir également le Post-Scriptum.